

Le gouvernement a fait le bon choix en portant l'ISAE à 1200€ annuels, à égalité de l'indemnité du second degré (ISOE), soit l'équivalent de 80€ net par mois dès septembre. Cela constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignants du primaire qui s'investissent sans compter pour la réussite de leurs élèves. C'est un geste légitime de reconnaissance : « À qualification égale, rémunération égale ».

Pour obtenir gain de cause, il aura fallu que les personnels, à l'appel du SNUipp-FSU, multiplient les initiatives et les actions :



bre 2015 par plus de 51 000 collègues

- * Journée de grève le 26 janvier suivie par plus de 100 000 collègues,
- * Lettre au Premier ministre signée en 4 jours par plus de 23 000 enseignants et remise à Matignon le 22 mars.

Le SNUipp-FSU continue, par ailleurs, de demander que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles (SEGPA- EREA, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP en totalité pour les PEMF...) et intégrée au traitement indiciaire afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

* Lettre à la ministre signée en novem-

Statistiques :

Participants : 216

Mutés : 119 (55,09%, 41% en 2015)

Restant sur leur poste : 56 (25 %)

Sans poste : 41

vœu n° 1 : 62 coll. (54 en 2015)

vœu n° 2 : 20 (8 en 2015)

Soit 69 % des collègues ont eu leur vœu 1 ou 2 (60 % en 2014).

Le mouvement s'est fluidifié cette année avec une forte augmentation des personnels mutés (de 41 à 55 %). Malgré les priorités, de nombreux collègues voient leur demande acceptée, cela permet ainsi une plus grande participation et satisfaction.

Le refus, encore cette année, à une dizaine de collègues voulant « laisser » leur poste est toujours incompréhensible. Cela aurait sûrement permis plus de mouvement.

SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79

<http://46.snuipp.fr> mel: snu46@snuipp.fr Dir de la publication : Benoit Debals ch. des Condamines 46090 Pradines
imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN : 1241-3542 N° CPPAP : 0417 s 07301

N° 97 trimestriel mai 2016

Déposé le 25 mai 2016

LE MOUVEMENT

Cette année le mouvement s'est fluidifié par rapport à l'année dernière où nous avons déploré un très bas taux de mutés (41 %). Cette année il y a 119 mutés sur 216 participants (55 %) avec comme d'habitude un grand nombre obtenant le premier vœu (62 collègues).

Mais pour ce qui est des délais et du travail paritaire, le DASEN ne respecte pas les délais de rigueur.

La CAPD a été repoussée, les documents nous sont arrivés deux jours avant celle-ci : c'est inadmissible.

Peut-être que la DSDEN du Lot a elle aussi un manque criant de postes suite aux diverses restructuration et autres externalisations... Nous avons eu la CAPD seulement 5 jours plus tôt que l'année passée, alors qu'en 2015 des échéances électorales avaient repoussé les opérations de mouvement.

Suite à la demande des organisations syndicales, ce vendredi 27 mai aura lieu un groupe de travail sur les associations de fractions de postes pour la deuxième phase du mouvement.

Ce « journal spécial mouvement » parvient dans toutes les écoles. Le SNUipp-FSU 46 vous donne les résultats complets, validés par la CAPD du Lot.

Vous savez que nos moyens sont ceux que vous nous donnez. Vous recevez ce numéro grâce à la cotisation des adhérents du SNUipp-FSU 46, sans eux pas de moyens, pas de publications, pas de site internet : et si vous nous rejoignez ?

Pensez à vous syndiquer !

Sommaire :

Page 1 : Edito mouvement

Page 2 : Résultats du mouvement

Page 3 : Résultats du mouvement ; CR de la CAPD mouvement

Page 4 : Statistiques, ISAE, Loi Travail, Décharges de direction

► La loi TRAVAIL ne passe toujours pas !

Les salariés et l'opinion publique continuent, notamment avec les mobilisations de cette semaine, de marquer leur désaccord avec la Loi travail proposée par le gouvernement. Les organisations syndicales et de jeunesse en appellent au Président de la République pour qu'il rouvre le dialogue. Elles appellent à poursuivre et amplifier les actions qui s'engagent chaque jour et notamment à deux nouvelles journées d'actions les 26 mai et 14 juin prochain.



L'opinion publique reste massivement opposée à cette loi Travail et à l'utilisation autoritaire du 49.3 par le gouvernement !

DEFENDRE LE CODE DU TRAVAIL, C'EST DEFENDRE LES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS DU PUBLIC COMME DU PRIVE !!!

► Décharges direction : ce qui change

A la rentrée 2016, les écoles à 2 classes bénéficieront d'une décharge de 10 jours pour la direction et les écoles à 1 classe de 4 jours (2 à 3 en début d'année et 1 à 2 en fin).

Enfin du temps pour ces directeurs de petites structures si présentes dans le Lot !

Mais tout n'est pas rose, en effet, les directeurs à 3 classes bénéficiant de cette mesure cette année n'ont pas pu avoir réellement ces journées, la faute au manque de moyens de remplacement ...

Rappel :

En plus de ses décharges, s'ajoute un allègement des APC en fonction du nombre de classes.

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE !**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix.



